

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Boîte Postale: 3243, Addis Abéba, ETHIOPIE Tél.: (251-1) 513 822 Fax: (251-1) 519 321  
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

56<sup>EME</sup> REUNION

19 JUIN 2006

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/2(LVI)  
Original : Français

**NOTE D'INFORMATION SUR LES NEGOCIATIONS ENTRE LE  
GOUVERNEMENT DU BURUNDI ET LE PALIPEHUTU/  
FORCES NATIONALES DE LIBERATION (FNL)**

**NOTE D'INFORMATION SUR LES NEGOCIATIONS ENTRE LE GOUVERNEMENT  
DU BURUNDI ET LE PALIPEHUTU/FORCES NATIONALES DE LIBERATION (FNL)**

1. Lors de sa 52<sup>ème</sup> réunion tenue le 29 mai 2006, le Conseil a été informé de l'évolution de la situation au Burundi et des efforts déployés en vue de consolider la paix dans ce pays, y compris le lancement de pourparlers de paix entre le Gouvernement burundais et le Palipehutu/FNL, à Dar-es-Salaam, en Tanzanie, sous la facilitation du Ministre sud-africain de la Sûreté et de la Sécurité, Charles Nqakula. Le Conseil a exprimé son soutien à ces pourparlers, et formé le vœu qu'ils aboutissent dans les meilleurs délais à un accord qui consolidera les processus de paix et de réconciliation au Burundi.
2. Il convient de rappeler ici que l'attitude du Palipehutu/FNL, qui s'était tenu en dehors du processus de paix, a constitué un sujet de préoccupation tant pour les autorités burundaises que pour les pays de la région et les partenaires du Burundi. A cet égard, il importe de souligner que, dès leur avènement à la tête de l'Etat, les nouvelles autorités burundaises ont tendu la main à ce mouvement armé ; elles avaient, alors, constitué une équipe de cadres militaires et civils chargée de se rendre, le moment venu, à Dar-es-Salaam pour négocier avec le Palipehutu/FNL. Toutefois, la réponse négative du Palipehutu/FNL avait amené le Gouvernement burundais, de guerre lasse, à transformer son appel au dialogue en ultimatum, dont le terme devait échoir à la fin du mois de décembre 2005. De fait, les affrontements se sont poursuivis sur le terrain, la cessation des hostilités conclue naguère entre le Président Domitien Ndayiziyé du Gouvernement de transition et M. Agaton Rwaswa, le dirigeant du Palipehutu/FNL, ayant vécu, cependant que ce dernier déclarait ne pas reconnaître le Gouvernement en place à Bujumbura.
3. Par sa résolution 1653 (2006) du 27 janvier 2006, le Conseil de sécurité des Nations unies a fermement condamné les activités des milices et groupes armés opérant dans la région des Grands Lacs, tels que les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), le Palipehutu/FNL et l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), qui continuent d'attaquer les civils, ainsi que le personnel humanitaire et celui des Nations unies et de commettre des violations des droits de l'homme à l'encontre des populations locales, et menacent la stabilité de différents Etats et de la région tout entière. Le Conseil a exigé de tous ces groupes armés qu'ils déposent les armes et procèdent volontairement, et sans délai ni conditions, à leur désarmement et à leurs rapatriement et réinstallation.
4. Parallèlement à cette pression du Conseil de sécurité, les pays de la région, à travers principalement la République unie de Tanzanie, ont entrepris des efforts de persuasion à la suite desquels Agathon Rwaswa a annoncé son intention de négocier avec le Gouvernement sans condition aucune. C'est dans ce contexte que l'Afrique du Sud, sollicitée par l'Initiative régionale pour la paix au Burundi, a désigné Charles Nqakula, Ministre de la Sûreté et de la Sécurité, comme Médiateur chargé de faciliter les discussions entre les deux parties.

5. Par la suite, le Médiateur a effectué une tournée en Tanzanie, en Ouganda et au Burundi, au cours du mois de mai 2006. Conformément à l'annonce qui avait été faite à la suite de cette tournée, les négociations entre le Gouvernement du Burundi et le Palipehutu/FNL ont officiellement démarré le 29 mai 2006, à Dar-es-Salaam, et cela après que le Médiateur, assisté par le Représentant spécial de l'UA au Burundi et le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, ainsi que par le Comité technique régional composé d'experts de l'Ouganda, de la Tanzanie et de l'Afrique du Sud, a réussi à aplanir les dernières difficultés nées de la demande faite par le Palipehutu/FNL de reporter les négociations. Il a alors été convenu :

- de lancer formellement le processus de négociation le 29 mai, puis de mettre en place deux Commissions techniques qui traiteront l'une des questions d'ordre politique et l'autre des questions militaires ;
- de laisser les Commissions techniques déblayer le terrain dans un cadre informel, avec l'assistance du Comité technique régional composé de l'Ouganda, de l'Afrique du Sud, de la Tanzanie, de l'Union africaine et de l'ONU ;
- de commencer les négociations dans un cadre formel, le lundi 5 juin 2006 ;
- de tenir une séance plénière le samedi 10 juin 2006.

6. A la reprise des négociations le 5 juin 2006, les discussions se sont poursuivies en plénière. A la demande du Palipehutu/FNL, les travaux ont été suspendus le 8 juin pour reprendre le lendemain. La réunion a alors examiné l'ordre du jour provisoire suivant :

- histoire et ethnicité ;
- cessez-le-feu et réforme/transformation des forces de sécurité ;
- date d'entrée en vigueur du cessez-le-feu ;
- immunité ;
- rapatriement des réfugiés et retour des personnes déplacées ;
- transformation du Palipehutu/FNL en parti politique ;
- traduction des documents en Kirundi, Kiswahili, Français et Anglais.

7. Les travaux se sont poursuivis au sein des Commissions politique et militaire. L'Opération des Nations unies au Burundi (ONUB) a présenté à la Commission militaire le processus de désarmement, démobilisation et réintégration, ainsi que la réforme du secteur de la sécurité (DDR/SSR) en cours dans le pays.

8. Le 11 juin 2006, le Médiateur a fait le point de l'évolution des négociations. Il est ressorti de son intervention que les négociations se déroulent de façon globalement positive. Cependant, des difficultés demeurent encore. Elles portent notamment sur le souhait exprimé par le Palipehutu/FNL de voir la force de défense nationale démantelée, car, pour ce Mouvement, l'armée actuelle ne diffère en rien de ce qu'elle a été auparavant, et est responsable de toutes les atrocités commises au Burundi depuis 1962.

9. La Médiation a estimé impossible d'envisager cette éventualité. Elle a cependant suggéré de procéder à un renforcement du processus DDR/SSR auquel le Palipehutu/FNL pourrait participer. L'UA et les Nations unies, ainsi que d'autres partenaires, seraient sollicités pour assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de tout accord qui serait conclu entre les deux parties. La suggestion a été acceptée.

10. Par la suite, les deux Commissions se sont réunies pour finaliser et signer les procès verbaux de leurs séances de travail antérieures et entamer la rédaction de l'accord de cessez-le-feu.

11. La perspective de la signature prochaine d'un accord a amené la Médiation à recommander le traitement anticipé des questions suivantes:

- le rapatriement et la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées ;
- le désarmement ;
- la participation du Palipehutu/FNL aux institutions (identifier déjà les ressources humaines adéquates existant au sein du Mouvement) ;
- la mise en place d'un mécanisme de surveillance, de suivi et d'évaluation pour veiller à la mise en œuvre des conclusions des négociations. A cet égard, une assistance serait sollicitée après de l'UA, de l'ONU et de la Médiation. L'Initiative régionale sera garante de l'accord qui serait conclu.

12. Quelques difficultés restaient encore à aplanir dans la rédaction de l'accord de cessez-le-feu. Entre-temps, le Médiateur a recommandé la tenue du Sommet de l'Initiative régionale le samedi 17 juin 2006. Il a décidé de venir à Addis Abéba pour informer le Président de la Commission et rendre compte au Conseil. Il se propose aussi de se rendre à New York après le Sommet du 17 juin, pour informer le Conseil de sécurité des Nations unies de l'évolution des négociations.

13. La conclusion d'un cessez-le-feu entre le Palipehutu/FNL et le Gouvernement du Burundi marquera le parachèvement du processus de paix au Burundi, processus à l'avancée duquel l'Union africaine a activement contribué. La phase actuelle de consolidation de la paix et de reconstruction post-conflit interpelle la Communauté internationale, y compris l'UA, qui doit continuer à suivre la situation au Burundi et à tout faire pour assister cet Etat membre.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

---

Organs

Peace and Security Collection

---

2006

# Brief on the Negotiations Between the Government of Burundi and thePalipehutu/ Forces Nationales De Liberation (FNL)

African Union Commission

Peace and Security

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/2115>

*Downloaded from African Union Common Repository*